

objet : installations classées -
demande de régularisation de la
situation administrative de la
Minoterie LARAISON FRERES S.A.

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

6 quai Ceineray
44035 NANTES CEDEX 01

n° 98.129/DEL/NT/HJ/FB

Nantes, le 7 décembre 1998

Dossier suivi par Hélène Oger-Jeaneret

Monsieur le Préfet,

L'étude d'impact réalisée par la société SOCOTEC montre que les process utilisés en minoterie génèrent une très faible quantité de résidus.

Par ailleurs, des mesures préventives ont été prises par la Minoterie LARAISON en ce qui concerne les produits toxiques :

- arrêt de la distribution de gazole sur le site,
- pas de stockage d'insecticide sur le site,
- existence de cuves de rétention pour le fioul et le transformateur contenant des PCB.

Ces éléments nous laissent à penser que l'impact de la minoterie sur le milieu littoral devrait être réduit.

Néanmoins, l'étude d'impact n'aborde pas avec suffisamment de précision le problème des eaux pluviales : quantités évacuées et composition, en particulier teneur en matières en suspension et en matière organique. Rien dans cette étude ne permet en effet de conclure que les mesures de dépoussiérage existantes (page C 11) garantissent une absence d'impact des eaux pluviales sur le milieu récepteur. Cet aspect est d'autant plus important que le milieu récepteur est le fond de la ria de Pornic, site portuaire et maritime confiné où débouche le canal de la Haute Perche, source d'apports non négligeables. Par ailleurs, ce site fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagements importants pour lequel les critères de qualité de l'eau seront déterminants dans les choix à opérer.

En conclusion, nous émettons un **avis favorable** sur ce dossier, assorti d'une demande d'information complémentaire concernant les eaux de ruissellement de la minoterie arrivant dans le port (volume par temps de pluie moyenne et par temps d'orage, concentration en matières en suspension et matière organique). En fonction des résultats, nous pourrions être amenés à recommander un traitement adapté de ces eaux (décantation par exemple) avant rejet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos sentiments distingués.

Hubert Grossel
Chef du laboratoire DEL Nantes